

REGLEMENT GENERAL

1. Cette compétition traite de la pêche du carnassier au lancer et au fouet avec des leurres artificiels et elle se déroule en kayak individuel.
2. Les concurrents doivent détenir une carte de pêche valable sur le secteur de la compétition : carte majeur ou carte mineur 2009 (timbre halieutique selon réglementation).
3. La compétition sous tous ses aspects (organisation et sportif) sera réglementée par le présent document. Ils devront être suivis obligatoirement par tous les concurrents.
4. **Les participants devront être en règle avec leur propre assurance, « Un Océan de Pêche » décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.**

ORGANISATION

1. **Comité d'organisation** : il est constitué des membres d'un Océan de Pêche et placé sous la présidence de Mr BERTRY Patrick, responsable du magasin.
2. **Bateaux de contrôle et d'organisation** : Les commissaires auront à leurs dispositions des bateaux de contrôles nécessaires pour garantir un bon déroulement sportif de la compétition. Ces bateaux seront signalisés.
3. **Briefing** : Le briefing aura lieu à 8h00 le dimanche matin, les participants devront assister à ce briefing.
4. La compétition se déroule en une manche de 7 heures sauf la manche de MAS CHABAN qui se déroule sur 2 manches.
5. Les participants s'engagent à ne pas pêcher et naviguer sur le site de la compétition **8 jours** avant la date de celle-ci. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification du pêcheur qui ne sera pas remboursé.

DEROULEMENT

1. La compétition se déroulera sur la rivière (la Charente) sur le lac de MAS CHABAN, et sur la rivière « la Dronne »
2. **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.**
3. Seule la navigation en kayak est autorisée, la mise à l'eau des kayaks s'effectue à l'endroit prévu par les organisateurs.
4. A l'intérieur des limites de pêche, les kayaks pourront aller et venir librement à condition de maintenir une distance d'au moins 25 mètres par rapport aux autres kayaks.
5. La pêche à la traîne est strictement interdite.
6. Il est interdit de sortir de la zone de pêche sous peine d'être disqualifié.

EQUIPEMENT ET LEURRE

1. La compétition se déroule exclusivement au lancer dans toutes ses variantes.
2. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne.
3. Seuls les leurres artificiels sont autorisés. Il est interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou mort.
4. Il est permis d'utiliser des arômes, huiles ou essences artificiels uniquement pour imprégner les leurres.
5. Une bourriche ou un sac à poisson est obligatoire pour conserver les poissons en attendant la mesure des commissaires.

CONTROLE HORAIRES

1. La durée de la manche est de 7 heures, l'heure de départ est à 9h30, fin de la manche à 16h30.
2. Le départ est donné par le commissaire, à partir du moment où les kayaks sont dans l'eau, ils doivent attendre le signal de départ.
3. La durée de battement entre la fin de la manche et l'heure de contrôle est fixée à 10 minutes. Tout kayak qui arrivera après cette heure sera éliminé.

SANCTIONS

1. Infraction légère : Retrait de 300 PTS :

- Ne pas suivre les ordres des commissaires ou les instructions de l'organisation.

2. Infraction graves : Retrait de 500 PTS :

- Le retard sera sanctionné par un retrait de **300 pts** par minute dans la limite des 10 minutes de battements accordées après l'heure d'arrivée. Au delà de ces 10 minutes, le compétiteur sera disqualifié de la manche.
- Ne pas respecter la distance entre les kayaks.
- Présenter un poisson non maillé au commissaire.

1. Infraction très graves : Disqualification de la compétition :

- Présenter des poissons morts ou blessés.
- Commencer la compétition sans autorisation du jury.
- Sortir des zones de pêche établies.
- Pêcher depuis la berge.
- Pêcher à la traîne.
- Naviguer ou pêcher sur le parcours de la compétition 8 jours avant la date de celle-ci.
- Ne pas porter le gilet de sauvetage.
- Donner des poissons à un autre pêcheur.
- Prendre des poissons par un autre moyen que ceux décrits dans le présent règlement.

RECLAMATION

- Les pêcheurs disposent de 30 minutes à partir de la fin de la manche pour formuler des réclamations.
- Les réclamations doivent être déposées par écrit.
- La décision du jury est motivée, définitive et non contestable.

COMPTAGE DES POINTS

- 1 point par mn. Total des points retenus. Total après retrait éventuel des points de sanction.
- Seuls les **brochets, perches, sandres et black-bass** seront comptabilisés.
- **Mailles** : Brochet : **50 CM**, Perche : **20 CM**, Sandre : **40 CM**, Black-bass : **30 CM**

ATTRIBUTION DES POINTS POUR CHAQUE MANCHE

Classement	Points	Classement	Points
1°	50	12°	14
2°	40	13°	12
3°	35	14°	10
4°	30	15°	8
5°	28	16°	6
6°	26	17°	5
7°	24	18°	4
8°	22	19°	3
9°	20	20°	2
10°	18	21° et +	1
11°	16		

Tous les compétiteurs au-delà de la 20° place seront crédités de 1 point et **tous les compétiteurs capot n'engrangeront aucun point.**

A la fin de la saison le compétiteur ayant engrangé le plus de points sera proclamé vainqueur du « Défi kayak prédateurs », en cas d'égalité le compétiteur ayant gagnée le plus d'étapes (ou celle ayant était la mieux classé dans les étapes) et s'il y a encore égalité se sera le nombre de points poissons (nombre de centimètres comptabilisé lors des 3 meilleures résultats) qui prévaudra.

Qualification :

Seuls les 3 meilleurs résultats du compétiteur seront pris en compte pour le classement du général du « Défi kayak prédateurs ».

Pour pouvoir figurer au classement général du « Défi kayak prédateurs » le compétiteur devra participer à au moins 3 dates étapes de ce défi.

PRIX ET TROPHEES

- Tous les participants recevront un souvenir de la compétition.
- Le plus gros poisson de chaque espèce sera récompensé.